



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière
Direction des Ressources Humaines**

La Directrice des ressources humaines

La Déléguée à la sécurité routière

**Madame Pascale MASET
Secrétaire général
SNICA-FO
46 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS**

Paris, le

05 DEC. 2022

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier en date du 13 octobre dernier, vous avez appelé l'attention du ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la nécessité de poursuivre les échanges concernant la filière sécurité routière.

C'est l'occasion de vous confirmer notre souhait de poursuivre les réflexions entamées depuis plusieurs semaines, qui ont été séquencées dans le cadre des différents groupes de travail relatifs aux missions, statuts, régime indemnitaire des deux corps de la filière, et d'élargir la concertation sur les conditions de formation dont ils bénéficient.

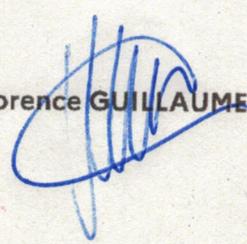
Enfin, en matière de revalorisation indemnitaire, les propositions de l'administration discutées avec les organisations syndicales, ont été examinées le 27 octobre 2022 lors des conférences catégorielles liées au projet de loi de finances 2023. Un relevé de décisions est en cours de rédaction pour les mesures suivantes:

- alignement des montants moyens annuels de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) des IPCSR affectés en Île-de-France (groupes 1 et 2) sur ceux des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (SAIOM) du groupe de fonctions correspondant ;
- revalorisation du ticket mobilité des IPCSR au niveau national, de manière à l'ajuster sur celui des SAIOM du groupe de fonctions correspondant ;
- revalorisation du socle IFSE des DPCSR (groupes 1 et 2) et du ticket mobilité sur le périmètre Île-de-France ;
- augmentation de l'IFSE (groupe 2) des DPCSR affectés en administration centrale.

Pour poursuivre ces échanges, les travaux sur la formation des IPCSR et DPCSR vont ainsi pouvoir débuter à partir de 2023. Par ailleurs, il est prévu de poursuivre la concertation sur l'évolution du statut des DPCSR dans le courant du mois de janvier prochain, pour examiner notamment la faisabilité de créer un échelon fonctionnel et, ce faisant, réviser la cartographie de la nouvelle bonification indiciaire (à enveloppe fermée).

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'expression de ma considération distinguée.


Laurence MEZIN


Florence GUILLAUME